



Traité Chabbath

Michna 2 - Chapitre 12

החורש כל שהוא, המנכש והמקרסם והמזרד כל שהוא--חייב.
המלקט עצים--לתקן, כל שהוא; ואם להסיק, כדי לבשל ביצה
קלה. המלקט עשבים--לתקן, כל שהוא; ואם לבהמה, כמלוא
פי גדי

Celui qui laboure un tant soit peu, celui qui désherbe et celui qui taille et celui qui élague, quelle que soit la quantité [de matière sur laquelle il a opéré], il est redevable. Celui qui ramasse du bois, si c'est pour préparer [le sol, il est redevable pour] quelle quantité que ce soit. Si c'est pour la combustion, [la mesure est :] de quoi cuire un œuf de poule. Celui qui ramasse des herbes, si c'est pour préparer [le sol, il est redevable] quelle que soit la quantité : si c'est [comme fourrage] pour l'animal, [il est redevable s'il y a] de quoi remplir la bouche d'un chevreau.



A la découverte du Beth Hamikdash

Un livre référence sur le Temple de Jérusalem. Une centaine d'illustrations et une description encyclopédique du Beth Hamikdash et de son histoire.

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions